

HORAIRES D'OUVERTURE

DECHETERIE DE LA SALVETAT PEYRALES

	Horaires d'hiver	Horaires d'été
Lundi	FERME	FERME
Mardi	14H - 17H	14H - 18H
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H - 18H
Vendredi	FERME	FERME
Samedi	9H - 12H	9H - 12H

Les changements d'horaires s'appliquent à partir du premier jour d'ouverture suivant les passages à l'heure d'été ou l'heure d'hiver (fin mars et fin octobre).

DECHETERIE DE RIEUPEYROUX

	Horaires d'hiver	Horaires d'été
Lundi	9H -12H et 14H-17H	9H -12H et 14H-18H
Mardi	FERME	FERME
Mercredi	9H -12H et 14H-17H	9H -12H et 14H-18H
Jeudi	FERME	FERME
Vendredi	FERME	14H - 18H
Samedi	9H -12H et 14H-17H	9H -12H et 14H-18H

La Capelle-Bleys, Le Bas Ségala, Lescure-Jaoul, Prévinières, Rieupeyroux, La Salvetat-Peyralès, Tayrac

DECHETERIE DE RIEUPEYROUX



DECHETERIE DE LA SALVETAT-PEYRALES

LES DECHETERIES mode d'emploi:

La déchèterie de Rieupeyroux est située entre Rieupeyroux et la Capelle-Bleys (D 612), celle de La Salvetat-Peyralès à proximité du foirail.

Les particuliers peuvent y déposer après les avoir triés, tous les objets, matériaux et déchets encombrants ou dangereux de la vie quotidienne. Ensuite tous ces matériaux seront traités et une grande partie recyclée et/ou valorisée.

L'accès aux déchèteries est gratuit et réservé aux habitants de la communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur. L'accès pour les artisans et commerçants de ce territoire est toléré dans la mesure où les apports ne sont pas trop importants et conformes au règlement de la déchèterie (< à 2 m³).

Pour y accéder, il est indispensable de se présenter avec le PASS apposé sur le pare-brise du véhicule, ou pour la première fois se munir d'un justificatif de domicile. Le PASS est à retirer au secrétariat de votre mairie.

Un gardien vous accueillera sur le site aux heures d'ouverture. Il vous conseillera et vous guidera dans le tri des déchets.

LES DECHETS REFUSES

Seront refusés:



Les ordures ménagères:
Les sacs noirs des ménages, les déchets alimentaires (boucherie, abattoirs).



Les pneumatiques:
Tout type de pneu (voitures, tracteurs, camions).



Les déchets explosifs:
Fusées de détresse, munitions, déchets de feu d'artifice



Les déchets amiantés:
Couvertures en amiante, canalisations ...

QUELS DECHETS SONT AUTORISES ?



Les encombrants:
Sièges, matelas, meubles...



Les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE):
Ordinateurs, frigos, téléphones...



Les métaux:
Sommiers métalliques, vélos...



Le papier:
Journaux, magazines, publicités, livres...



Les cartons:
Emballages mis à plat.



Le Verre:
Bouteilles, pots et bocaux vides.



Le bois et les déchets verts:
Tontes de gazons, taille de haie...



Les piles et batteries:
Tous types de batterie et de piles (clôtures, appareils électriques...)



L'huile:
Les huiles de vidange et de friture.



Les déchets ménagers spéciaux:
Pots de peintures, solvants, acides, vernis...



Les déchets inertes:
Déchets de démolition, briques, parpaing, gravats... dans la limite de 2 m³.



Les nouvelles ampoules:
Les néons, ampoules, sur lesquelles est inscrit le symbole poubelle barré.

Pour tout renseignement, contactez:

Déchèterie de La Salvetat-Peyralès: 07 88 56 03 33
Déchèterie de Rieupeyroux: 06 72 33 36 86
Communauté de Communes: 05 65 65 67 39